

Délibération n°2018.00118

Urbanisme - Rétrocession des terrains et ouvrages non revendus de la ZAC de la Reneuse

Séance du 18 décembre 2018

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 23

absents représentés : 8

absents non représentés : 2

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON (jusqu'à la délibération n°2018.00122), Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Vincent BOT, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, Mme Julie MOREL donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Sylvain BERNARD donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à M. Benoît PENEZ, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE

ABSENTS NON REPRESENTÉS :

M. Gilbert TROUILLET, M. Guy DARAGON (à partir de la délibération n°2018.00123)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Franck SUREAU

Délibération n° 2018.00118

Urbanisme - Rétrocession des terrains et ouvrages non revendus de la ZAC de la Reneuse

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Marianne MARGATE, Adjointe au Maire, déléguée à l'aménagement du territoire, au développement durable et aux transports ainsi qu'au droit des femmes,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2003 approuvant la création de la ZAC de la Reneuse,

Vu le traité de concession de la ZAC de la Reneuse du 22 décembre 2003, et ses deux avenants en date du 21 décembre 2011 et du 30 juin 2016,

Considérant que l'article 25 de ce traité dispose que le transfert de propriété pour les terrains et/ou ouvrages non revendus doit s'opérer au prix de revient,

Considérant que l'opération d'aménagement de la ZAC de la Reneuse est arrivée à son terme le 31 décembre 2017,

Considérant qu'il convient donc de mettre en œuvre le transfert de propriété des parcelles ci-dessous listées, représentant une surface totale de 11 486m², afin de les intégrer au domaine privé communal :

Parcelles	m ²	Destination	Propriétaire	Prix de revient à la Ville
BE 387	132	Espace libre	Semmy	100 304,97 €
BE 388	3819	Espace libre	Semmy	
BE 379	775	Espace libre	Semmy	
BE 382	507	Espace libre	Semmy	
BE 319	1824	Espace libre	Semmy	
BE 216	4429	Espace libre	Semmy	63 838,43 €
Total	11 486			164 143,40 €

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement, du cadre de vie, de l'espace public et du développement durable du 6 décembre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission administration générale du 11 décembre 2018,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	32
POUR :	24 dont 7 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
CONTRE :	8 dont 1 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUÉ, Madame Farida

	BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE, Madame Patricia AMICO, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE
--	--

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de remise d'ouvrage des parcelles ci-dessous listées :

Parcelles	m ²	Destination	Propriétaire	Prix de revient à la Ville
BE 387	132	Espace libre	Semmy	100 304,97 €
BE 388	3819	Espace libre	Semmy	
BE 379	775	Espace libre	Semmy	
BE 382	507	Espace libre	Semmy	
BE 319	1824	Espace libre	Semmy	
BE 216	4429	Espace libre	Semmy	63 838,43 €
Total	11 486			164 143,40 €

DEMANDE qu'une collection complète de plans d'ouvrage tels qu'ils ont été exécutés soit fournie à la Commune et éventuellement aux concessionnaires de services publics et aux administrations publiques afin de leur permettre une exploitation rationnelle.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes régularisant la rétrocession, au prix de revient comme le prévoit l'article 25 du traité de concession, des terrains et/ou ouvrages encore non revendus.

DIT que lesdites parcelles représentant une surface totale de 11 486m² sont intégrées au domaine privé communal.

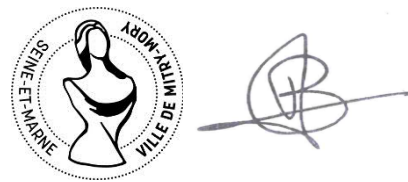
DIT que ces transferts de propriété s'établissent au prix de 164 143,40 €

CONFIE à la SCP CASAGRANDE ET LABROUSSE 9 rue Lincoln 75008 Paris la rédaction de l'acte notarié et les publications afférentes.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.